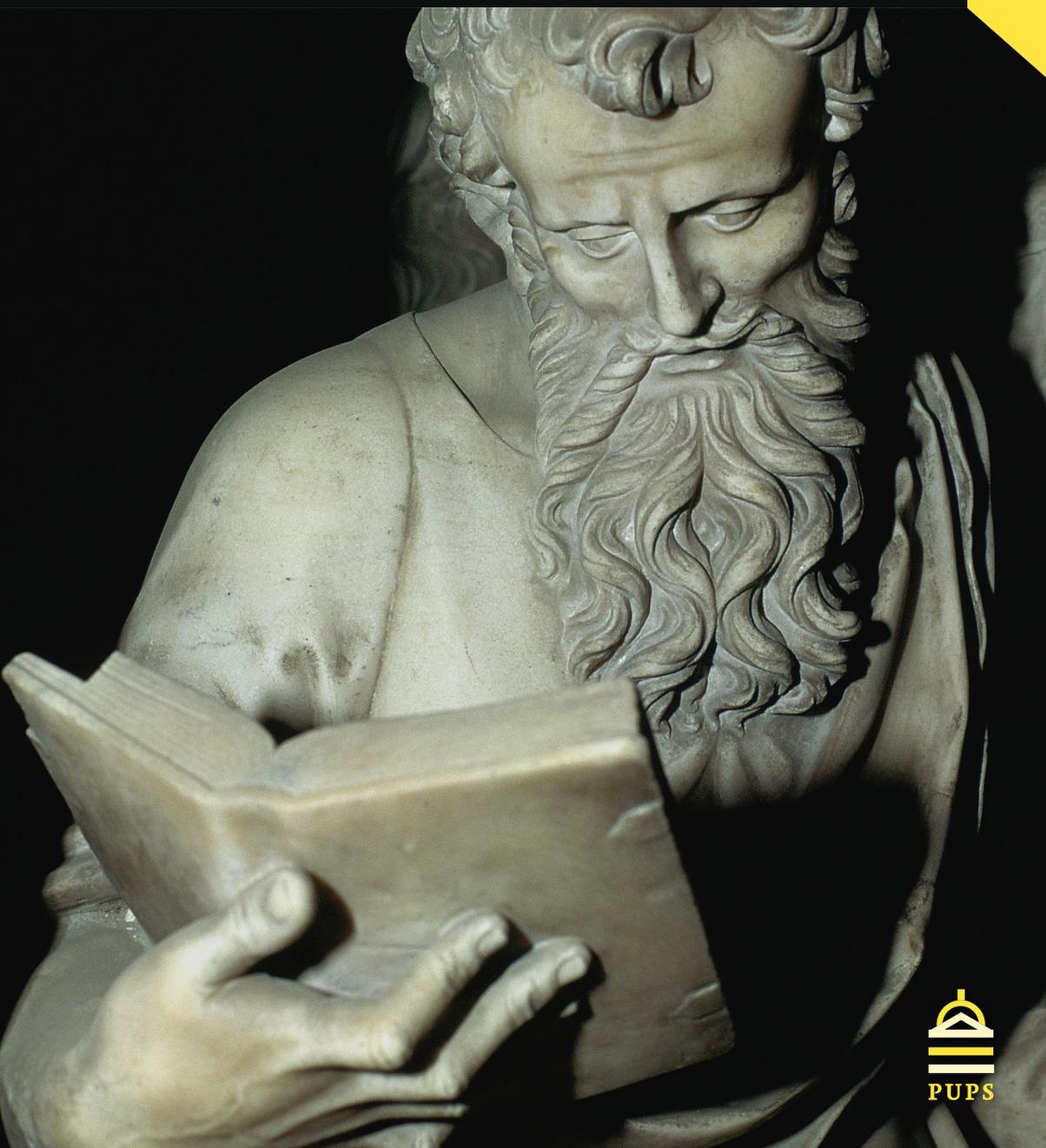


# Paris, carrefour culturel autour de 1500

III Montorsi – 979-10-231-1661-8

*Cahiers V. L. Saulnier* | 33



Au temps des guerres d'Italie, Paris fait figure de creuset européen des courants humanistes, comme en témoigne la présence précoce d'Érasme. Qu'ils soient diplomates ou professeurs, imprimeurs ou mécènes, Grecs, Italiens, Flamands, Français ou Espagnols convergent autour de la Sorbonne et des collèges parisiens, mais aussi de la cour. Dans ce contexte international, la capitale du royaume assume un grand rôle intellectuel et littéraire et voit éclore les germes d'une nouvelle culture, grâce à ses élites et à l'apport des nombreux étrangers qui s'y installent ou y séjournent.

Paris forme ainsi l'unité de lieu dont les chapitres de ce volume éclairent les diverses facettes : du rôle de l'Université à celui des réseaux d'amitié liant les différents courants, de l'apport des copistes grecs à celui des imprimeurs humanistes, de la production littéraire en latin à celle en français, du débat autour de la langue hébraïque aux premiers ferments de la Réforme luthérienne. Autant de témoignages essentiels pour saisir la richesse des pistes qui se croisent dans ce *carrefour culturel* depuis l'automne du Moyen Âge jusqu'à la fondation du Collège de France en 1530.

Illustration : Juste de Juste, double tombeau de Louis XII et d'Anne de Bretagne : détail, apôtre, marbre, 1516-1531, Basilique de Saint-Denis © Hervé Champollion/akg-images



PARIS, CARREFOUR CULTUREL AUTOUR DE 1500

**CENTRE V. L. SAULNIER**

Fondateur : Robert Aulotte †

**Directeur**

Frank Lestringant

**Directeur adjoint**

Olivier Millet

**Membres**

Frank Lestringant

Adeline Lionetto

Olivier Millet

Alexandre Tarrête

Marie-Claire Thomine

**Conseil**

Jean-Claude Arnould

Rosanna Gorris-Camos

Geneviève Guilleminot-Chrétien

Mireille Huchon

Isabelle Pantin

Frédéric Tinguely

**Membres honoraires**

Claude Blum

Nicole Cazauran

Madeleine Lazard

Cahiers V.L. Saulnier  
33

# Paris, carrefour culturel autour de 1500

sous la direction d'Olivier Millet & Luigi-Alberto Sanchi



Ouvrage publié avec le concours l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0523-0

PDF complet : 979-10-231-1644-1

Tirés à part en pdf :

Lestringant – 979-10-231-1645-8

I Verger – 979-10-231-1646-5

I Flamand – 979-10-231-1647-2

I Bénévent – 979-10-231-1648-9

I Katz – 979-10-231-1649-6

I Vanhems – 979-10-231-1650-2

I Tacaille – 979-10-231-1651-9

II Doudet – 979-10-231-1652-6

II Pédeflous – 979-10-231-1653-3

II Menini – 979-10-231-1654-0

II Ferrand – 979-10-231-1655-7

II Kogel – 979-10-231-1656-4

III Fournier – 979-10-231-1657-1

III Lefèvre – 979-10-231-1658-8

III Koopmans – 979-10-231-1659-5

III Galand – 979-10-231-1660-1

**III Montorsi – 979-10-231-1661-8**

IV Katz – 979-10-231-1662-5

IV Diry – 979-10-231-1663-2

Mise en page Emmanuel Marc Dubois, Issigeac  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

### SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

TROISIÈME PARTIE

## **Les auteurs et leur réception**



PARIS, LA CROISADE, LE CONCORDAT DE BOLOGNE.  
UNE LECTURE CONTEXTUALISANTE  
DE *MORGANT LE GÉANT*

*Francesco Montorsi*  
*Université de Zurich*

Dans cette étude, je me propose d'analyser comment certaines des modifications subies par *Morgante il Gigante*<sup>1</sup>, poème de la Renaissance italienne, à l'occasion de sa traduction française, peuvent être éclairées par le contexte historique parisien contemporain. Le contexte auquel je me réfère est représenté par deux événements majeurs qui ponctuent l'histoire de Paris vers 1516-1518, au moment de la traduction : la prédication d'une croisade en France, voulue par le pape Léon X et le roi François I<sup>er</sup>, et la lutte qui oppose l'Université (avec le Parlement à ses côtés) et la monarchie au sujet de l'enregistrement du Concordat de Bologne. L'étude de ces modifications me permettra d'avancer des hypothèses sur le milieu d'appartenance du traducteur anonyme. Avant d'entrer dans le vif de l'analyse, quelques précisions sur l'œuvre italienne et sur la traduction française s'imposent<sup>2</sup>.

*Morgante il Gigante* est composé par Luigi Pulci, proche de Laurent de Médicis, en 1478 (vingt-trois chants) et, dans sa version définitive (vingt-huit chants), vers 1483. Ce poème chevaleresque, à la fois guerrier et égrillard, raconte les aventures des paladins de Charlemagne et d'un héros moins connu, Morgante, géant converti par Orlando (Roland) et muni pour toute arme d'un battant de cloche. Animé d'un puissant souffle comique, imprégné d'une expressivité linguistique hors du commun, le texte de Pulci se distingue de la production chevaleresque contemporaine par son ton cocasse et parfois trivial, ainsi que

- 1 Luigi Pulci, *Morgante*, éd. Franca Ageno, Milano/Napoli, Ricciardi, 1955. De ce texte difficile, il existe une belle traduction française, *Morgante*, présentation et traduction par Pierre Sarrazin, Turnhout, Brepols, 2001.
- 2 Pour de plus amples informations sur cette traduction, je me permets de renvoyer au livre issu de ma thèse, *L'Apport des traductions de l'italien dans la dynamique du récit de chevalerie (1490-1550)*, avec une préface de Roger Chartier, Paris, Classiques Garnier, 2015. Voir aussi Ruedi Ankli, « Fierabras, Morguan, Pantagruel », dans Simone Albonico, Andrea Comboni, Giorgio Panizza et Claudio Vela (dir.), *Per Cesare Bozzetti. Studi di letteratura e filologia italiana*, Milano, Mondadori, 1996, p. 152-166.

par une liberté d'expression quelquefois audacieuse. Malgré cette originalité, la trame du poème s'ancre globalement dans la tradition narrative carolingienne. Nous retrouvons tous les personnages du cycle : l'empereur Charlemagne, Roland, Olivier, Naymes de Bavière, le traître Ganellon. Dès sa parution, *Morgante* jouit d'un succès extraordinaire, qui ne faiblit pas un siècle durant<sup>3</sup>. Si l'Italie goûte abondamment les charmes de ce poème, la France n'est pas en reste. La traduction que j'étudie est imprimée une première fois à Paris en 1519 par les soins cumulés de trois imprimeurs : Jean Petit, Michel Le Noir et Regnault Chaudière<sup>4</sup>. Le livre ne contient ni préface, ni épître dédicatoire, ni informations qu'aurait pu livrer l'auteur de la version française sur sa propre personne. Le seul renseignement dont on dispose est la date d'achèvement de la traduction, le 31 août 1517<sup>5</sup>, soit deux ans avant l'impression du livre. Au moins dix réimpressions se suivent au cours du siècle<sup>6</sup>, avant que le texte ne se trouve intégré, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans la Bibliothèque bleue<sup>7</sup>. Parmi les lecteurs français du XVI<sup>e</sup> siècle, signalons au moins François Rabelais qui cite à deux reprises le nom de Morgant dans *Pantagruel*<sup>8</sup>.

J'ai jusqu'ici parlé de traduction. Or, en raison de l'ampleur de la réécriture pratiquée par l'adaptateur, ce texte ne saurait guère être qualifié de traduction, dans le sens moderne du mot. Une première différence macroscopique entre l'original et la version française réside dans le passage des vers – l'octave italienne<sup>9</sup> – à la prose. Cette transformation discursive rapproche la traduction

3 Les nombreuses éditions italiennes du XVI<sup>e</sup> siècle ont été repertoriées par Neil Harris, « Sopravvivenze e scomparse delle testimonianze del "Morgante" di Luigi Pulci », dans Marco Villorosi (dir.), *Paladini di carta. Il modello cavalleresco fiorentino*, Roma, Bulzoni, 2006, p. 89-148.

4 De cette version, un seul exemplaire nous est parvenu, conservé à la bibliothèque de l'École nationale des beaux-arts, sous la cote Masson 392. C'est de là que je tire mes citations. La page de titre de l'exemplaire manque mais l'*incipit* dit « Cy commence l'hystoire de Rolant et Morgant le geant et de plusieurs aultres chevaliers et pers de France ». Les éditions ultérieures portent le titre *L'Histoire de Morgant*, que j'attribue aussi, par souci d'uniformité, à la première édition, sous le titre abrégé en *Morgant*.

5 « Et fut achevee cette translation le dernier jour d'aoust, l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil cinq cens et dix sept. En priant celluy Dieu qui m'a donné la grace de l'achever et mettre à fin qu'il nous doint sa grace et, à la fin, sa gloire. » (f. S iii v<sup>o</sup>.)

6 Paris, Le Noir, 1522 ; Lyon, Lambany, s.d. [ca 1529] ; Paris, Lotrian et Janot, s.d. [ca 1533] ; Paris, Lotrian, s.d. [ca 1536] ; Lyon, Arnoullet, 1548 ; Paris, Chrestien, s.d. [ca 1540-1550] ; Paris, J. Bonfons, s.d. [ca 1550-1560] ; Paris, N. Bonfons, s. d. [ca 1584] ; Louvain, Bogard, 1588 ; Lyon, Rigaud, 1596.

7 Troyes, N. Oudot, 1618 ; Troyes, s.n., 1625 ; Troyes, N. Oudot, 1650. Voir Alfred Morin, *Catalogue descriptif de la Bibliothèque bleue de Troyes (almanachs exclus)*, Genève, Droz, 1974, p. 225-226.

8 François Rabelais, *Pantagruel*, dans *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, chap. 1, p. 220 et chap. 30, p. 324.

9 C'est une strophe de huit vers hendécasyllabiques à rimes alternées, avec un distique final à rimes plates. Cette forme métrique n'a pas de véritable équivalent dans la France de l'époque, voir Philippe Martinon, *Les Strophes. Étude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance*, Genève/Paris, Slatkine, 1989 [réimpr. de l'éd. Paris,

des romans chevaleresques du fonds national français<sup>10</sup>, avec lesquels *Morgante* partageait déjà sa matière narrative.

Si la forme est profondément modifiée dans le passage au français, le contenu du récit ne l'est pas moins<sup>11</sup>. Le récit italien se distinguait, entre autres, par un humour constamment déployé et des expressions d'un esprit antidogmatique. De tout cela, l'auteur français n'a rien voulu retenir. Les aspects les plus dissidents du texte – expression hyperbolique des pulsions corporelles, traits comiques grossiers, passages évoquant la magie, manifestations d'incrédulité et de scepticisme – ont été supprimés. L'adaptateur ne s'est pas contenté de suppressions, il a aussi ajouté de nouveaux thèmes lors de sa réécriture. L'un des aspects les plus inattendus de ce *Morgant* français, ce sont les marques d'une fervente religiosité, teintée d'un esprit de croisade, sort d'autant plus paradoxal que Luigi Pulci n'avait rien d'un dévot chrétien. Ces marques sont particulièrement significatives dans la mesure où on ne trouve pas, à ma connaissance, de transformations comparables dans d'autres traductions ou adaptations chevaleresques de l'époque. Signalons aussi que la traduction française du *Morgante* renchérit sur la dimension historique de la narration par l'ajout de plusieurs morceaux à contenu historiographique.

Par ces modifications, concernant à la fois la forme et le contenu, *Morgante*, représentant hétérodoxe du Quattrocento italien, se rapproche, dans sa traduction française, de ces récits chevaleresques anonymes d'origine médiévale – tels *Les Quatre fils Aymon* ou *Fierabras* – dont Rabelais raille la composition grossière, ce qui explique aussi, plus tard, son intégration dans le catalogue de la Bibliothèque bleue.

#### LA PRÉDICATION DE LA CROISADE EN 1517-1518

Selon mes hypothèses, l'actualité historique a laissé des traces visibles dans l'élaboration de la version française, achevée en août 1517 et qui a dû être commencée plusieurs mois plus tôt, en raison de la longueur du texte, traduit dans son intégralité.

L'adaptation surprend, on l'a dit, par les nombreuses expressions d'une pulsion belliqueuse contre les musulmans. Cet esprit militant, foncièrement absent de l'original, peut être mis en relation avec un épisode de l'histoire de ces années-là : l'organisation d'une croisade contre les Turcs, négociée en 1515 entre

1911], p. 331-332, où il remarque que « même au xvi<sup>e</sup> siècle, malgré l'imitation italienne, c'est à peine si l'on la rencontre çà et là ».

10 En France, à la différence de l'Italie, les romans de chevalerie imprimés aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles sont presque exclusivement en prose.

11 Pour des exemples, voir mon étude *L'Apport des traductions de l'italien..., op. cit.*

le pape et François I<sup>er</sup>, et sa prédication en France à partir de janvier 1517<sup>12</sup>. Cette croisade est voulue par Léon X, préoccupé par la menace représentée pour l'Italie par l'avancée fulgurante des troupes ottomanes en Égypte et dans les Balkans. Dans les intentions du pape, le jeune vainqueur de Marignan et nouveau maître de l'Italie doit diriger cette ligue sainte, conjointement avec l'empereur germanique Maximilien I<sup>er</sup>. Face aux appels du pape, François I<sup>er</sup> se montre – sincèrement ou par calcul – un fervent partisan de la croisade. Pour son futur effort de guerre, le pape accorde au monarque l'autorisation de mettre à contribution le clergé français. De même, il accorde une indulgence (ou « pardon », comme on l'appelait alors) de la croisade à prêcher dans le royaume de France. En mai 1516, Léon X publie une bulle, adressée expressément aux Français, où il leur annonce la décision du roi François I<sup>er</sup> de conduire ses troupes à Constantinople pour défaire les infidèles<sup>13</sup>. Aussi accorde-t-on des indulgences à ceux qui feront partie de l'expédition ou y contribueront financièrement et, par la même occasion, on impose une décime sur le clergé de France. Des lettres patentes du roi concernant la prédication de la croisade et l'organisation de la levée des fonds provenant des indulgences sont ensuite publiées en décembre. En janvier, la prédication de la croisade débute à Paris, comme on le lit dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* :

Audict an, le dimanche quatriesme janvier [1517], fut publié le pardon de la croisade donné par le Pape, à l'instance du Roy, au royaulme de France. Et fut la dicte publication faite par monsieur de Quercus, docteur en theologie, curé de Saint Jehan en Greve, à Paris, cedit jour, en la court episcopale de monsieur de Paris. Et ce mesme jour, incontinant, ledict pardon de la croisade commença d'avoyr force et vertu jusques à deux ans finiz et accomplis à compter du jour de ladicte publication ; et, le dict temps durant, cesserent tous les pardons et indulgences par tout le royaume de France<sup>14</sup>.

12 Des renseignements sur ce projet de croisade se lisent dans les historiens suivants : Joseph-François Michaud, *Histoire des croisades*, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1867, 4 vol., t. IV, p. 47-56, Ernest Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, Paris, Imprimerie nationale, 1848-1860, 4 vol., t. I, p. 10-83 ; Ludwig von Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, Paris, Plon, 1909, t. VIII, chap. V, « Efforts du pape pour la croisade, particulièrement dans les années 1517 et 1518 », p. 165-198 ; Kenneth M. Setton, *The Papacy and the Levant*, Philadelphia, American philosophical society, 1976-1984, 4 vol., t. III, *The Sixteenth Century to the Reign of Julius III*, chap. V, « Leo X and plans for a crusade against Selim the Grim (1517-1521) », p. 172-197.

13 Le contenu de la bulle est résumé dans Er. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, *op. cit.*, t. I, p. 10-11, qui en cite aussi des extraits.

14 *Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1536)*, éd. Victor-Louis Bourrilly, Paris, Picard, 1910, p. 43-44, ici p. 44.

Le caractère exceptionnel de cette indulgence se fait remarquer, entre autres, par la suppression temporaire des autres indulgences qu'elle entraîne – une prérogative confirmée par le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*<sup>15</sup>.

On pourrait objecter à mon hypothèse qu'en 1517, personne ne croyait plus à la possibilité d'une croisade et que pour tous, comme le fera dire Rabelais à Panurge<sup>16</sup>, la croisade n'était qu'un moyen cynique pour lever de l'argent. À l'époque du *Morgant*, Érasme et Luther, entre autres, critiquent la guerre sainte et encouragent les chrétiens à vouloir entreprendre, plutôt qu'une lutte contre les infidèles, le chemin du perfectionnement intérieur<sup>17</sup>. Mais, pour un Érasme et un Luther, combien de fidèles moins sceptiques ? Bien qu'il soit ardu d'analyser quelque chose d'aussi évanescent qu'un sentiment (comme l'esprit de croisade), les chiffres provenant de l'histoire du livre nous fournissent un reflet des inspirations et des élans propres aux milieux alphabétisés. La recherche bibliographique montre en effet les assez nombreux échos que la prédication de la croisade a suscités en France, en particulier à Paris. Le texte latin de la bulle y est publié par Gaspard Philippe vers 1516<sup>18</sup>. *La Translation de la bulle de la croisade* est, elle, imprimée, sans date mais vers la fin de 1516 ou en 1517, par Michel Le Noir, l'un des trois imprimeurs du *Morgant*<sup>19</sup>. Des textes littéraires originaux paraissent également ces années-là, en latin et en français, qui exhortent le roi

- 15 Où l'on trouve, par exemples, des « Défenses de publier dans le Dauphiné aucunes indulgences autres que celles du Jubilé accordées par le pape, et de lever d'autres deniers que ceux destinés à la croisade. Compiègne, 4 juin 1517 », dans *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, t. 1, 1<sup>er</sup> janvier 1515 -31 décembre 1530, Paris, Imprimerie nationale, 1887, n° 687, p. 118-119.
- 16 Dans le chap. 17 du *Pantagruel*, éd. cit., p. 277-280. Rabelais se moque de la vente des indulgences.
- 17 Pour Luther, voir Johannes Ehmann, *Luther, Türken und Islam. Eine Untersuchung zum Türken- und Islambild Martin Luthers (1515-1546)*, [Gütersloh], Gütersloher Verlagshaus, 2008, en particulier p. 193-215. Durant la période concernée (1515-1521), Érasme exprime son opinion critique au sujet du projet de croisade de Léon X dans sa lettre-préface (*Enchiridion*) à Paul Volz, datée du 14 août 1518, voir *Guerre et paix dans la pensée d'Érasme*, choix de textes, commentaires et notes par Jean-Claude Margolin, Paris, Aubier-Montaigne, 1973, p. 252-255.
- 18 *Transcriptum bulle apostolice super cruciata seu expeditione in Turcas et plenaria remissione*, Paris, Gaspard Philippe, s.d. [ca 1516, d'après la date de la bulle (17 mai 1516)]. Voir Brigitte Moreau, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1972-2004, t. II, 1977, 1511-1520, n° 1417. Je n'ai pas pu consulter cet imprimé. Des exemplaires se trouvent à Londres (British Library, C.25.a.25), à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence (Fonds Patrimoine, In 16 ocs 074) et à la Bibliothèque municipale de Grenoble (E. 8397).
- 19 *La Translation de la bulle de la croisade de latin en françoys*, s.l.n.d. [ca 1516-1517]. J'ai consulté l'exemplaire de Paris, BnF, cote Smith Lesouef R-303. L'attribution à Michel Le Noir, d'après le matériel, se trouve dans la notice descriptive de l'exemplaire conservé à la bibliothèque Mazarine (4°18044-3). Le colophon (f. c iii v) dit que le texte a été « donné à Romme à Saint-Pierre l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil cinq cens et seize, le premier jour de juing et de nostre pontificat le quatriesme ». La date découle d'une erreur de traduction car la bulle a été donnée, ainsi que le précise le texte latin, le seizième jour des calendes de juin, ce qui correspond au 17 mai. Le traducteur a fait une confusion dans le calcul des jours du calendrier romain : il a compté le seizième jour *après* les calendes au lieu d'*avant*.

de France à la grande entreprise. Sans compter *Le Triumphe des vertuz*<sup>20</sup>, resté manuscrit, signalons l'*Incitamentum ad bellum in Turcas*<sup>21</sup> du frère mineur Jean du Mont et *Le Penser de royal mémoire* de Guillaume Michel<sup>22</sup>, les deux parus à Paris en 1518. La même année, l'imprimeur parisien Galliot Du Pré publie une *Epistre exortative à nostre Saint Pere le pape Leon, X de ce nom, pour la recouvrance de la Terre sainte*<sup>23</sup>. *De belli in Turcas expeditione oratio suasoria*, un discours de Thomas Guichard, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, paraît à Toulouse, toujours en 1518<sup>24</sup>.

La publication à Paris, dans le même laps de temps, d'au moins trois histoires des croisades doit aussi être mise en relation avec les faits en question. En 1517, François Regnault publie *Le Grant Voyage de Jherusalem*, un livre composé de deux parties, l'une de celles-ci étant une histoire des croisades où l'auteur invite explicitement le roi François I<sup>er</sup> à prendre la croix<sup>25</sup>. Remarquons aussi qu'à une date malheureusement indéterminée, le même Regnault publie une autre histoire des croisades<sup>26</sup>. En 1518, Michel Le Noir, encore lui, publie *Les Passaiges de Oultremer faits par les François*<sup>27</sup>. Enfin, toujours la même année,

276

20 Voir Jean Thenaud, *Le Triumphe des vertuz*, Genève, Droz, 1997-2010, 4 vol. La place de la croisade dans ce texte a été étudiée par Anne-Marie Lecoq, *François I<sup>er</sup> imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance*, Paris, Macula, 1987, p. 282-301.

21 Johannes de Monte, *Incitamentum ad bellum in Turcas*, s.l.n.d. [ca 1518, datation du catalogue de la BnF]. Exemplaire consulté : Paris, BnF, Rés. G 2818.

22 Éd. Lidia Radi, Paris, Classiques Garnier, 2012. L'ouvrage a paru en 1518 « pour Jehan de La Garde & Pierre Le Brodeur ».

23 L'*Epistre exortative* est une traduction de *De corvatiae desolatione oratio ad Leonem X. Pont. Max. Non. novembris habita M.D.XVI* (Paris, Jean Petit, s.d. [ca 1516-1517]). Elle est la troisième et dernière pièce d'un imprimé composite publié par Galliot Du Pré à Paris sans date [1518, date du privilège]. Ce recueil de trois textes contient, en plus de l'*Epistre exortative*, deux textes ayant trait à la Pragmatique sanction, voir *infra* et note 45. Le premier texte, qui donne le titre à l'ouvrage dans les catalogues, est *Cest lordre tenu et gardé en la notable et quasi divine assemblée des troys Estatz representans tout le royaume de France, convoquée en la ville de Tours par le feu roy Charles VIII [...]*. J'ai consulté l'exemplaire Paris, BnF, 4 LE10 2.

24 *Ad invictissimum ac christianissimum Gallorum regem Franciscum Valesium Thomae Guichardi Rhodii de belli in Turcas expeditione oratio suasoria* se trouve à l'intérieur d'un recueil d'épîtres et discours imprimé à Toulouse par Jean de Guerlins, le 1<sup>er</sup> juillet 1518. Dans la lettre dédicatoire, datée du 13 juin 1518, Guichard écrit que son discours a été composé récemment. L'exemplaire que j'ai consulté, le seul connu par les bibliographes (Paris, BnF, Res X 1295), est mutilé : la page de titre est manquante ainsi que le dernier feuillet du cahier où se trouve le discours (f. a iii r-a vii v) est manquant.

25 *Le Grant Voyage de Jherusalem divisé en deux parties [...]*, Paris, Nicolas Higman pour François Regnault, 12 octobre 1517. Anne-Marie Lecoq a analysé ce texte dans *François I<sup>er</sup> imaginaire*, *op. cit.*, p. 259-261.

26 *Les Passages de Oultremer du noble Godefroy de Buillon*, Paris, François Regnault, s.d. [Paris, BnF, Res La9 1 et La9 10]. B. Moreau (*Inventaire chronologique...*, *op. cit.*, t. III, 1521-1531, 1985, n° 866), suivie par le catalogue de la BnF, propose une datation ca 1525 d'après l'état de la marque et du matériel.

27 *Les Passaiges d'Oultremer faitz par les François*, Paris, Michel Le Noir, 27 novembre 1518 [Paris, BnF, Res La9 2]. Ce livre comprend quatre textes d'origines différentes, voir Frédéric Duval, *La Traduction du « Romuleon » par Sébastien Mamerot. Étude sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 2001, p. 205-207.

Jean-Pyrrhus d'Angleberme fait paraître chez Josse Bade, une brève histoire des croisades en latin, la *Militia francorum regum pro re christiana*, où l'on évoque le projet de François I<sup>er</sup> d'une guerre contre les Turcs<sup>28</sup>.

Ainsi, entre 1517 et 1518, on observe à Paris une floraison éditoriale de textes qui encouragent le roi dans son choix de prendre la croix. Cela me suggère que, loin d'avoir été accueillie avec le scepticisme propre à certains milieux humanistes et préreformés, la croisade de 1517-1518 a suscité dans la capitale des espoirs que les imprimeurs-libraires, dont Michel Le Noir, ont été en mesure d'interpréter, représenter et alimenter. Parmi les initiatives littéraires qui ont un rapport, bien qu'indirect, avec ce projet de croisade, on peut aussi compter, selon moi, *Morgant le Géant*.

### L'OPPOSITION AU CONCORDAT

D'autres modifications du *Morgant* nous livrent des indices sur le milieu de notre adaptateur. J'ai dit plus haut que celui-ci renchérit sur la dimension historique de l'intrigue par des ajouts historiographiques, dont certains sont tirés des chroniques publiées à l'époque. Au lieu de commencer son adaptation française par une invocation à la divinité comme dans le texte italien<sup>29</sup>, l'adaptateur a ajouté un développement en rapport avec un événement du règne de Charlemagne. C'est l'histoire – relatée par Eginhard et souvent reprise dans les chroniques médiévales<sup>30</sup> – de la façon dont l'empereur sauve le pape Léon III assiégé à Rome par ses ennemis et dont ce dernier le récompense en le couronnant empereur :

Après, par le consentement des Romains, après la mort de Nytephorus empereur, le pape couronna Charlemaigne empereur. Et quant on le couronnoit le pape crioyt à haulte voix : « Gloire et honneur soit à Charles tousjours Auguste. » Par ce moyen l'empire fut translaté des Grecz aux François et à juste cause, car l'église de Dieu avoit beaucoup souffert à cause que les Grecz ne l'avoient pas secourue depuys long temps mais l'avoient laissée en dangier.

28 *Militia francorum regum pro re christiana ad magnum Franciae cancellarium Anto. Pratum*, Paris, Josse Bade, 21 février 1518. Le projet de guerre de François I<sup>er</sup> est évoqué à la fin de ce bref ouvrage, f. b ii v-b iii r. Un exemplaire est disponible à la BnF, Rés G 2816.

29 Le genre des *cantari*, auquel *Morgante il Gigante* se rattache, prévoit que chaque début de chant commence par une invocation à Dieu, à la Vierge ou aux saints.

30 Éginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. et trad. de Louis Halphen, Paris, Les Belles Lettres, 1994, chap. xxviii, p. 80-81. Ce passage est repris, entre autres, dans le *Chronicon pontificum et imperatorum* de Martin d'Opava (dit aussi Martinus Polonus) ainsi que dans différentes compilations d'origine médiévale imprimées à l'époque, comme les *Grandes chroniques de France* (dites aussi *Chroniques de Saint-Denis*), ou *La Mer des histoires* (traduction française de la chronique latine *Rudimentum novitiorum*).

Après que Charlemagne fut couronné empereur, le Saint Pere luy donna l'Université qui avoit este translatee d'Athenes à Romme, laquelle fut mise par ledict empereur en la cité de Paris où elle flourist de present<sup>31</sup>.

Tout en gardant ce passage en mémoire, continuons à feuilleter l'histoire de Morgant. À la fin du poème italien, Luigi Pulci dresse une rapide biographie de Charlemagne où il raconte, entre autres, l'expédition en Italie du roi des Francs contre le roi des Lombards pour sauver le pontife. Le libérateur de l'Italie et de la papauté, Charles, se voit gratifié par Adrien I<sup>er</sup> d'une simple bénédiction<sup>32</sup>. Dans le texte français, l'honneur que fait le pape au roi prend une autre forme :

Pour abreger nostre hystoire, Charles estirpa les Lombars de Ytalie et paciffia le Saint Siege appostolicque ; et pape Adrian [S vi r<sup>o</sup>] luy donna de beaulx privileges passez par le concille celebré par plusieurs saintcz peres en l'eglise de Lateran ainsy qu'il appert au Decret en la distinction .lxiii. quasi par tout<sup>33</sup>.

278

L'allusion face à laquelle nous nous trouvons demande à être élucidée. La « distinction .lxiii. », glissée par l'adaptateur, se réfère à l'une des parties – ou *distinctiones* – composant le *Décret* de Gratien. Elle traite, entre autres, de l'élection du pape. Dans le *caput* xxii, après avoir évoqué les guerres menées par Charles contre le roi des Lombards pour la défense du pape (les mêmes dont il est question dans le *Morgant*), Gratien traite de la nomination du pape, un privilège qui, selon certaines sources, revient à l'empereur : « *Imperator jus habet eligendi Pontificem*<sup>34</sup> ». Par une allusion savante et scolaire, l'adaptateur anonyme se réfère à la supériorité du pouvoir temporel, ici incarné par Charlemagne ancêtre des rois de France, sur le pontife romain. À la lumière de cette citation, il est intéressant de constater que la première adjonction historique mettait en scène un pape sauvé par le roi des Francs.

Sur le fondement de ces passages et de mon commentaire, on peut s'aventurer sur le terrain glissant, j'en suis conscient, des hypothèses. La mention élogieuse de l'Université de Paris que nous avons pu lire dans la première citation me

31 *Morgant le géant* [éd. 1519], f. A i r.

32 « *Grande onor fece il sommo padre santo / a Carlo, lieto del suo avvenimento ; / restituiite le sue terre intanto, / ed aggiunto Spoleti e Benevento, / e così in Roma dimorato alquanto / (per che molto Adrian ne fu contento) / e satisfatto alla sua devozione / si dipartì con gran benedizione.* » (Luigi Pulci, *Morgante*, éd. cit., chant XXVIII, strophe 79, p. 1085-1086) ; « *Le Père souverain combla de grands honneurs / Charles, heureux de leur rapprochement ; / lui ayant redonné ses terres entre temps, / (et ajouté Spolète et Bénévent, / et demeuré ainsy à Rome quelque temps / de quoi était Hadrien très content), / et ayant accompli toutes ses dévotions, / il s'en alla avec plein de bénédictions.* » (Trad. P. Sarrazin, éd. cit., p. 878.)

33 *Morgant le géant* [éd. 1519], éd. cit., f. S v v-S vi r.

34 Gratien, *Decretum*, dans *Patrologiae latinae cursus completus*, éd. Jean-Paul Migne, Turnholti, Brepols, 1995 [réimp. de l'éd. de Paris, 1855], t. CLXXXVII, p. 335.

suggère un lien de l'adaptateur anonyme avec cette institution. Ce rapport éventuel est renforcé par d'autres indices. Au nombre de ceux-ci, on trouve une référence à la canonisation de Charlemagne. En effet, l'adaptateur du *Morgant* écrit que l'empereur « à bonne raison a esté canonisé et mis au nombre des glorieux saintz<sup>35</sup> ». Or, la canonisation de l'empereur franc, qui n'était saint qu'en vertu de la décision controversée d'un antipape<sup>36</sup>, tenait particulièrement à cœur aux membres ou aux proches de l'Université, car l'ancien roi des Francs était depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle le saint patron des étudiants<sup>37</sup>. Enfin, la citation de Gratien dérive d'une connaissance directe du *Décret*, ouvrage fondamental pour les études de droit canon. Notre auteur est capable de citer à propos ce texte volumineux par une simple évocation des guerres de Charlemagne contre les Lombards, et il montre qu'il connaît la totalité de la *distinctio* en question, à laquelle il se réfère par l'expression « quasi par tout ». Il est opportun de souligner qu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les imprimeurs-libraires parisiens ont eu recours à ces professionnels de l'écrit qu'étaient les universitaires. Certains gradués ou étudiants ont laissé une trace de leurs activités professionnelles, parfois une simple incursion en tant que correcteurs, dans le domaine de l'édition<sup>38</sup>. Imprimeurs-jurés de l'Université de Paris, Le Noir et Chaudière

- 35 « Le glorieux Charlemagne fist de grandes choses en son temps parquoy a bonne rayson il a esté canonisé et mis au nombre des glorieux saintz. [...] Isnardus moyne assembla les legendes de tous les saintz martirs qu'il peult trouver en tout le monde et les mist en ung volume ; et trouvas [*sic pour trouvons ?*] qu'il estoit tous les jours la feste de plus de trois mille saintz martirs. » (*Morgant le géant* [éd. 1519], f. A i r.)
- 36 C'est l'antipape Pascal III qui, sous l'impulsion de Frédéric I<sup>er</sup>, proclame Charlemagne saint en 1165 : voir Robert Folz, *Le Souvenir et la légende de Charlemagne dans l'empire germanique médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 1950, en particulier p. 203-213 et *id.*, « La chancellerie de Frédéric I<sup>er</sup> et la canonisation de Charlemagne », *Le Moyen Âge*, vol. 70, 1964, p. 13-31.
- 37 Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, Champion, 1905 [1<sup>re</sup> éd. Paris, 1865], p. 65-66 et p. 518, ainsi que, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1953, t. III, 1913, s.v. « Charlemagne », et dans *Bibliotheca sanctorum*, Roma, Istituto Giovanni XXIII della Pontificia università lateranense, 1961-2013, t. III, s.d., s.v. « Carlomagno ». Le culte de Charlemagne a été prescrit en France par une loi de Louis XI en 1471 (le non-respect était passible de la peine de mort). En 1487, l'empereur est nommé patron des étudiants.
- 38 Annie Parent évoque Jacques Cailly, étudiant en l'Université, qui paie son loyer auprès du marchand imprimeur Nicolas Buffet, en corrigeant 25 feuilles par semaine (voir son étude *Les Métiers du livre à Paris au xvi<sup>e</sup> siècle [1535-1560]*, Genève, Droz, 1974, p. 124). Parmi les étudiants et gradués dont les activités dans le milieu de l'édition sont connues par le répertoire de Renouard se trouvent Jean Chappuis, Pierre Gromors et Georges Hopyl : voir Philippe Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, Paris, Lettres modernes, 1965 [1<sup>re</sup> éd. Paris, 1898], p. 73-74, 184 et 207. À partir de 1548, l'étudiant Claude Goudimel est correcteur d'imprimerie (voir François Lesure, « Claude Goudimel, étudiant, correcteur et éditeur parisien », *Musica Disciplina*, vol. 2, 1948, p. 225-230).

étaient peut-être naturellement portés à puiser dans cette corporation pour leurs tâches<sup>39</sup>.

L'appartenance du traducteur anonyme à l'Université de Paris aurait l'avantage d'expliquer non seulement la citation du *Décret* mais aussi la pique anti-papale que cache cette même citation. Si le traducteur était lié à l'Université, il ne devient pas difficile de rendre compte du manque de faveur dont jouit le pontife dans un ouvrage pourtant si profondément imprégné d'esprit religieux. Entre 1516 et 1518, associée au Parlement, l'Université de Paris organise une vive fronde à l'encontre du Concordat de Bologne, négocié par François I<sup>er</sup> et le pape Léon X. Le Concordat abroge la Pragmatique sanction qui, malgré l'opposition de la papauté, régissait le gouvernement de l'Église de France, bien qu'avec des interruptions, depuis 1438<sup>40</sup>. Le nouvel accord attribuait des avantages majeurs à la fois à la papauté et à la monarchie au détriment du clergé gallican et de l'Université. La théorie conciliaire était abandonnée à la grande satisfaction du pape. Les annates, impôts abrogés par la Pragmatique sanction, étaient à nouveau versées à la Curie. Dans les affaires ecclésiastiques et bénéficiales, les causes majeures devaient être instruites à Rome, comme ce qui se pratiquait avant la Pragmatique. Quant au roi de France, on reconnaissait son droit dans la nomination aux évêchés et abbayes. Ce texte abrogeait ainsi les droits, à vrai dire plus théoriques que réels, de l'Église gallicane, et il laissait présager une mainmise royale sur les bénéfices ecclésiastiques, au détriment des gradués de l'Université. Pour les instances universitaires, la question était vitale car les bénéfices liés au parcours universitaire servaient à attirer les étudiants. C'est pour ces raisons que l'Université manifeste son opposition au Concordat dès décembre 1516. À cette date précoce, les facultés adressent un appel au Parlement pour que celui-ci s'oppose à la légation pontificale du cardinal de Luxembourg qui, croit-on, est venu en France pour faire ratifier le Concordat. Dans cette remontrance, parmi

280

39 Léon Dorez, *Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers et parchemineurs jurés de l'Université de Paris extraites des mémoires de la Faculté de Décret (1504-1524)*, Paris, Champion, 1906 [extrait de la *Revue des bibliothèques*, 1906]. Le répertoire de Renouard ne signale pas Chaudière comme libraire-juré, mais ce titre lui est donné par des documents fournis par Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1905-1923, 2 vol., t. I, 1905, p. 46 n<sup>o</sup> 227 (1521) et *passim*. Voir aussi Léon Dorez, *Notes sur les libraires [...]*, *ibid.*, p. 16.

40 Sur la réception du Concordat en France, voir James Knox Farge, *Orthodoxy and Reform in early Reformation France. The Faculty of Theology of Paris, 1500-1543*, Leiden, Brill, 1985, p. 109-110 et 225-228 ; Roger Doucet, *Étude sur le gouvernement de François I<sup>er</sup> dans ses rapports avec le Parlement de Paris*, Paris, Champion, 1921, p. 77-148 ; Charles-Joseph Hefele, *Histoire des conciles d'après les documents originaux, continuée par le cardinal J. Hergenroether, traduction française augmentée de notes critiques et bibliographiques par Dom H. Leclercq*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-1952, t. VIII/1, 1917, p. 475-500 et 548-558 ; César Egasse Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, Frankfurt am Main, Minerva, 1966 (fac-similé de l'édition de Paris, 1665-1673), t. VI, *Ab anno 1500 ad an. 1600*, p. 71-78 et 81 sq.

les libertés qui risquent d'être ravies à l'Église gallicane, on évoque entre autre les bénéfiques que la Pragmatique attribue aux gradués universitaires. L'acte qui les a autrefois prescrits est défini comme « incitatif de venir à l'Estude » car les étudiants, « après qu'ils ont étudié le temps du *Decret*, ils peuvent estre pourvez de 200 ducats en benefices ». Dans les églises cathédrales on trouve, en effet, des « docteurs et gens de bonnes lettres [...] qu'ils ont eu comme graduez et nommez des universitez »<sup>41</sup>.

Cet appel au Parlement est le premier acte d'une lutte qui va s'aggraver jusqu'à l'opposition frontale. Pour défendre ses prérogatives, l'Université organise une prédication publique contre le Concordat<sup>42</sup>. Lorsque, contraint par les menaces du roi, le Parlement ratifie la bulle du pape (le 22 mars 1518), l'Université reste isolée dans son combat mais n'en démord pas pour autant. Elle continue et intensifie la prédication. Elle interdit à ses imprimeurs-jurés de publier le texte du Concordat<sup>43</sup> et publie en revanche contre cet accord un violent appel, qui dénonce la cupidité du pontife romain et qui invoque la tenue d'un nouveau concile de l'Église<sup>44</sup>. En 1518, le libraire-juré Galliot Du Pré publie un crypto-plaidoyer pour la Pragmatique, autre initiative éditoriale liée aux menées de l'Université<sup>45</sup>. C'est une lutte inégale. L'Université combat contre plus fort qu'elle. Le bras de fer – qui voit même l'affichage de manifestes anti-papaux dans les carrefours de Paris<sup>46</sup> – se termine avec une sévère répression de la part du roi, qui fait mettre en prison des responsables universitaires et trois libraires qui ont publié l'appel contre le Concordat<sup>47</sup>.

41 *Ibid.*, p. 74-75. Voir aussi R. Doucet, *Étude sur le gouvernement de François I<sup>er</sup>*, op. cit., p. 84. Sur les modalités, assez complexes, d'assignation des bénéfiques aux gradués d'après le Concordat, voir l'exposé de l'abbé Jules Thomas, *Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1910, 3 vol., t. I, p. 335-336 et t. II, p. 86-112.

42 C. Egasse Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, op. cit., p. 83-84.

43 *Ibid.*, p. 88 sq. R. Doucet, *Étude sur le gouvernement de François I<sup>er</sup>*, op. cit., p. 130 et 135.

44 Il existe au moins deux éditions de l'*Appellatio*, les deux sans nom d'imprimeur ni date. L'exemplaire de la BnF portant la cote Res 8 Z DON 594 (240) est un in-8° (150 x 115) de 8 feuillets. Les exemplaires de la BnF portant les cotes 8 Z LE SENNE 8495 et 4 LD7 48 sont une édition in-4° (ca 208 X ca 150) de 4 feuillets. Le texte de l'appel se trouve aussi dans C. Egasse Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, op. cit., p. 88-92.

45 Je me réfère à l'imprimé cité *supra*, note 23. Les deux premiers textes de celui-ci s'inscrivent, de manière indirecte mais claire, dans le cadre de l'opposition universitaire. *Cest lordre tenu [...] est un compte rendu des États généraux de Tours de 1484*, qui demandent entre autres le rétablissement de la Pragmatique abolie peu auparavant par Louis XI (voir en particulier f. xxii v sq.). Le deuxième texte s'intitule *Les Remonstrances faictes par la court au roy Loys XI de ce nom touchant la Pragmaticque sanxion*. Le troisième, la traduction d'une oraison de Simon Begnius, est une incitation à la guerre contre les Turcs, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

46 C. Egasse Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis*, op. cit., p. 101 et *Journal de Jean Barillon, secrétaire du chancelier Duprat, 1515-1521*, éd. Pierre de Vaissière, Paris, Laurens, 1897-1899, 2 vol., t. 2, 1899, p. 80-84.

47 R. Doucet, *Étude sur le gouvernement de François I<sup>er</sup>*, op. cit., p. 138. Les noms des libraires emprisonnés ne sont pas donnés.

En essayant de croiser analyse littéraire et recherche historiographique, j'ai visé à expliquer une partie de l'adaptation française du *Morgante* à l'aide de son contexte immédiat. Selon moi, la passion belliqueuse dont fait preuve *Morgant le Géant* est à rattacher à un esprit de croisade qui fait son retour en France dans les années 1516-1518. Générée par la prédication de la guerre sainte, cette inspiration est à l'origine d'assez nombreuses initiatives éditoriales et littéraires, dont certaines promues par Le Noir, l'un des imprimeurs de *Morgant le Géant*. J'ai formulé aussi des hypothèses sur la provenance de l'adaptateur anonyme, que j'associe à l'Université de Paris sur la base d'indices textuels. Une pique anti-pontificale, d'autant plus curieuse qu'elle se trouve dans un récit imprégné d'esprit religieux, peut être expliquée par l'hostilité que les Facultés opposent, dans les années 1516-1518, à l'enregistrement du Concordat de Bologne.

282

Les noms de beaucoup d'acteurs – protagonistes et comparses – de la littérature et de l'édition des premiers temps de la Renaissance ont été engloutis dans l'oubli, tels les ouvriers de Thèbes aux sept portes que remémore le poème de Bertolt Brecht<sup>48</sup>. Comme eux, des dizaines de traducteurs, adaptateurs, éditeurs, correcteurs, compilateurs de l'ancien temps n'ont pour nous ni de nom ni d'histoire. J'ai souhaité donner ici un visage, fût-il hypothétique et partiel, à l'un de ces hommes, un Parisien dont le nom n'a pas été retenu par le temps.

---

48 Bertolt Brecht, *Poèmes*, Paris, L'Arche, t. 4, 1934-1941, 1966 [trad. de « Fragen eines lesenden Arbeiters »], p. 43.

## TABLE DES MATIÈRES

Le Paris des cosmographes (xvi <sup>e</sup> siècle)	
Frank Lestringant .....	7

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES INSTITUTIONS ET LES RÉSEAUX

La place de Paris dans le réseau des Universités européennes vers 1500	
Jacques Verger .....	17
Lefèvre d'Étaples et le renouveau de l'enseignement universitaire.....	29
Jean-Marie Flamand .....	29
Réseaux érasmien autour de l'édition parisienne des <i>Adages</i> (1500)	
Christine Bénévent .....	51
Le <i>Praelum Ascensianum</i> : carrefour parisien, carrefour européen	
Louise Katz .....	67
Le réseau européen des correspondants de Guillaume Budé	
Cédric Vanhems .....	79
Chanter sans partition à Paris vers 1500 : les paroliers sans musique	
Alice Tacaille.....	91

### DEUXIÈME PARTIE

#### LES SOURCES ET LEUR CIRCULATION

Traduire pour la reine. La circulation des traductions autour d'Anne de Bretagne	
Estelle Doudet.....	119
Rémy Roussel ( <i>Remigius Rufus Candidus Aquitanus</i> ), figure oubliée de l'humanisme parisien	
Olivier Pédeflous .....	133
Lucien de Samosate à Paris :	
notes complémentaires sur un exemplaire annoté (BnF Rés. Z 247)	
Romain Menini.....	151
Plaute à Paris :	
Diffusion et imitation des comédies plautiniennes au début du xvi <sup>e</sup> siècle	
Mathieu Ferrand .....	169

Le <i>Thesaurus linguae sanctae</i> de Robert Estienne (1548) : dialogue entre éditions latines et hébraïques Judith Kogel.....	185
---	-----

TROISIÈME PARTIE  
LES AUTEURS ET LEUR RÉCEPTION

« Contra Erasmum » : Nouveaux indices de la réception parisienne et universitaire d'Érasme Gilbert Fournier.....	205
Fausto Andrelini ou l'homme carrefour : Italien naturalisé, professeur à Paris et poète royal de Charles VIII à François I <sup>er</sup> Sylvie Lefèvre.....	223
Les textes et les hommes à Paris autour de 1500 : Bourguignons, Champenois, Normands et leurs présences dans la capitale Jelle Koopmans.....	241
Les <i>Amours</i> (1513) d'un Belge à Paris : Remacle d'Ardenne, « le plus ancien poète néo-latin d'amour en France » Perrine Galand.....	253
Paris, la croisade, le Concordat de Bologne. Une lecture contextualisante de <i>Morgant le Géant</i> Francesco Montorsi.....	271

QUATRIÈME PARTIE  
LES LIVRES DE JOSSE BADE  
DANS LES COLLECTIONS DE LA SORBONNE

La production des presses de Josse Bade Louise Katz.....	285
Liste des ouvrages exposés Isabelle Diry.....	291
Index.....	305
Activités de l'association V.L. Saulnier.....	317
Association V.L. Saulnier.....	319